

Négociations GATT 1950.

Liste des marchandises pour lesquelles le
Danemark désirerait des concessions de la part
de la France.

I.

Numéro du tarif français	Nature des marchandises	Droit actuel	Droit désiré
		pct a.v.	
13 c	Viandes de porc fraîches ou congelées, à l'exception du bacon et du lard	35	libre
ex 14	Déchets d'abattoir comestibles, frais ou congelés: autre que foie	15	libre
30	Lait condensé, y compris lait baratté, sérum lacté et crème condensée	10-15	libre
31	Beurre, frais, fondu ou salés	25	libre
32	Fromage	15	libre
ex 38 b	Boyaux	libre	libre
ex 67 g	Chou blanc, frais	18	libre
ex 67 m	Poureaux, frais	18	libre
	Céréales de semence:		
93	froment	30	libre
95	orge	15	libre
96	avoine	15	libre
	Semence de graminées:		
	Semence de betteraves:		
113 a	semence de betteraves à sucre	40	libre
113 a	semence de betteraves autres	30	libre
113 b, c, e	Semences de graminées, autre	libre	libre
	Saindoux:		
	non raffiné:		
ex 136	teneur en acides gras de plus de 2%	30	libre
ex 136	" " " " de 2% et moins	40	libre
ex 136	raffiné	35	libre

Numéro du tarif français	Nature des marchandises	Droits actuel	Droit désiré
		pct a.v.	
1552 a	Installations frigorifiques complètes	5	5
1596 c	Batteuses	12	5
1596 a-e	Machines de laiteries	15	5
ex 1637	Machines pour le nettoyage du bouteilles	20	5
ex 1241	Hémoglobinomètre	22	5
1739	Appareils acoustiques	15	5
1740	Microphones	18	5
1741	Pièces de rechange pour appareils acoustiques et microphones	18	5
ex 1757 a	Transformateurs de soudage	18	5
ex 1886 a	Tours dentaires	20	5
1963	Brosses industrielles	30	10
164	Conserves de maquereaux, filets de maquereaux et thon	25	10
ex 1874	Appareils professionnels de photographié	25	10
Clap.3	Poissons, en emballage non hermétique		10

II.

Les marchandises indiquées ci-dessous figurant sur les liste de l'Annexe A de la France sont frappées de droits de douane particulièrement élevés. Par conséquent, un demande de négociations à l'OECE concernant les charges douanières de ces marchandises est faite conformément à la décision prise le 31 janvier 1950 par le Conseil de l'OECE. Les négociations concernant ces marchandises dépendront des résultats des prochaines discussions de l'OECE.

Numéro du tarif français	Nature des marchandises	Droits actuel	Droits désiré
		pot a.v.	
1 A	Chevaux de trait	45	libre
3	Animaux vivants de l'espèce bovine:		
	- veaux et génisses	40	libre
	- taureaux	25	libre
	- vaches et boeufs	35	libre
13 A	Viandes fraîches ou congelées des espèce bovine	40	libre
13 C	Viandes de porc, fraîches ou congelées à l'exception du bacon et du lard	35	libre
14	Abats comestibles, frais ou congelés:		
	- foies	20	libre
15	Volailles, mortes, non truffées	25	libre
20	Bacon:		
	- frais	60	libre
	- congelé	45	libre
	- sale, séché, fumé ou simplement préparé d'une autre manière	45	libre
22 A	Viandes de porc, salées, séchées ou fumées	45	libre
33 A	Oeufs des poules, frais ou conservés par le froid ou tout autre procédé licite	20	libre
162 B.	Jambons conservés, non truffés	50	6
162 D	Autres conserves de viandes	50	10
143 O	Graisses et huiles de poissons et d'animaux marins: autres	20	libre

Numéro du tarif français	Nature des marchandises	Droits actuel	Droits désiré
		pct a.v.	
145	Autres graisses et huiles d'origine animale non dénommées ni comprises ailleurs	12	3
163	Extraits et bouillons de viande, solides, pâteux ou liquides, même aromatisés à l'aide de substances végétales, salés et assaisonnés ou non (dans emballage sous 25 kilos)	25	5
205	Ferments (lactiques, acétiques et autres) non conditionnés pour usages médicaux	20	libre
563 A.B. 564 et Ex. 566	Composés organiques non dénommés ni compris ailleurs (sauf pénicilline et insuline)	25-30	5
585, 588 à 590 C et 590 E à 590 J.	Matières colorantes animales, végétales et minérales, à l'exception du lithopone	10-30	5
646 A. et B.	Colles de poisson et de caséin	15	5
648 à 650	Colles à base de matière solubles uniquement dans les solvants organiques et autres colles à l'exclusion des colles végétales	10-35	5
678	Électrodes, fils et baguettes métalliques enrobés ou fourrés pour souder ou dépôt	20	7,5
694 B.	Matières plastiques à base de nitro-cellulose (celluloid)	20	libre
697	Matières plastiques à base de matières albuminoïdes (caséine durcie, etc.)	15	libre
704 A. et B.	Matières plastiques et résines artificielles, non dénommées ni comprises ailleurs	25-35	libre
722	Vêtements et accessoires de vêtements en caoutchouc	30	10
1053	Courroies de transmission et de transport armées ou non	15-18	10
1195	Briques calorifuges en kieselguhr et autres silices, fossiles et terres légères	30	libre

Numéro du tarif français	Nature des marchandises	Droits actuel	Droits désiré
		pct a.v.	
1218	Ustensils de laboratoire en porcelaine, autres objets en porcelaine	20	5
1219	Autres objets en porcelaine n.d.c.a.	30	5
Ex.1590 A.	Matériel agricole de récolte et de fenaison. Faucheuses et javeleuse: autres, à traction animale	15	5
Ex.1590 B.	Moissonneuses à traction animale	15	5
Ex.1590 F.	Autres appareils (appareils à andrains, appareils auxiliaires à moissonner, andrains avant train, portegerbes) à traction animale	15	5
Ex.1595 A.	Autres appareils pour l'agriculture non dénommés ailleurs: Trieurs à tubercules. Autres: sècheurs	15	5
Ex.1619 C.	Machines et appareils pour la prépa- ration des matières textiles: Autres machines et appareils	18	5
1706 et 1708	Piles et accumulateurs	25	7,5
1852	Machines à diviser de précision, avec ou sans optique et leurs pièces dé- tachées autres que l'optique	15	5
569	Médicaments non conditionnés pour la vente en détail	18	5
570	Médicaments conditionnés pour la vente en détail	10 pct de la prix en détail	5 pct de la valeur (caf.
571	Autres préparations pharmaceutiques	15-25	5
1404 à 1412	Emballages métalliques	18-25	3
1438 et 1439	Outils mécaniques à main	15-25	5
1527 et 1529 à 1532	Moteurs à piston	15-30	5
1588 A.	Arracheuses, planteuses et appareils similaires, et leurs pièces détachées	15	5

Numéro du tarif français	Nature des marchandises	Droits actuel	Droits désiré
		pct a.v.	
ex. 1600 à 1603 et 1605 à 1606	Machines et appareils pour les industries alimentaires, à l'exception des machines et appareils pour la boulangerie, et pièces détachées	15-18	5
1632	Machines et appareils pour l'industrie des cuirs et peaux, et parties	20	5
1633 B.	Autres machines à fabriquer les chaussures et parties	15	5
1638 A. et B.	Machines et appareils à remplir, fermer, étiqueter, capsuler les récipients, et parties	20	5
1641 K.	Machines à fraiser, et parties	14-18	5
1646	Accessoires, parties et pièces détachées de machine-outils	14	5
1649 à 1656	Outils pour machines et outillages à main, sauf couteaux circulaires	15-25	5
1857 à 1868	Instruments et appareils scientifiques et de précision	15-25	5

Négociations GATT 1950.

Liste des marchandises pour lesquelles
le Danemark demande des facilités douanières
aux Territoires de l'Union française.

	Nature des marchandises	Droit désiré pct. a.v.
<u>Maroc français:</u>	Beurre	libre
	Fromages	libre
	Jambons en boîtes hermétique- ment fermées	5
	Conserves de lait	5
	Piles sèches	7,5
<u>Indochine française:</u>	Malt	libre
	Fromages	libre
	Beurre en boîtes hermétique- ment fermées	5
	Conserves de lait	5
	Jambons en boîtes hermétique- ment fermées	5
<u>Tunisie:</u>	Fromages	libre
	Beurre	libre
	Conserves de lait	5
	Jambons en boîtes hermétique- ment fermées	5
<u>Afrique occidentale française:</u>	Beurre	libre
	Beurre en boîtes hermétique- ment fermées	5
	Jambons en boîtes hermétique- ment fermées	5
	Conserves de poisson	6
<u>Etablissements français des Indes occidentales:</u>	Fromages	libre

SECRET

3ème Session de négociations tarifaires
(Torquay - 1950)

15 Juin 1950

GL

DANEMARK

Liste des demandes de concession présentées par la France
sur le tarif douanier du DANEMARK

Conformément à la résolution des Parties Contractantes en date du 1er Avril 1950, concernant la prorogation des listes annexées à l'Accord Général, la France entend conserver le bénéfice des concessions obtenues par elle à Genève (1947) et à Annecy (1949).

En conséquence, la liste ci-après ne comprend que les positions tarifaires sur lesquelles la France demande à négocier à Torquay en vue d'obtenir des concessions nouvelles, soit sur des positions déjà négociées, soit sur d'autres positions du tarif.

(Les produits marqués (X) sont ceux qui ont été négociés à ANNECY en 1949).

N° du tarif danois	Désignation des Produits	Unité de per- ception	Droits actuels en couronnes	Droits demandés	OBSERVA- TIONS
3	Prép. pharmaceutiques	kg	0,24	cons.	
Ex 4	Carb. de soude et de potasse		franch.	"	
Ex 4	Soude caustique		"	"	
Ex 4	Silicate de soude et de potas		"	"	
X Ex 25 (a)	Vins mousseux en prov. du pays d'orig., bénéficiant de ce pays d'une appell. d'ori- gine contrôlée et accompagnée d'un certificat d'origine agréé par l'Adminis. des Dou- nes danoises.				
Ex 26 (a)	Vins de table ne dépassant pas 14°, en bouteilles, en provenance du pays d'origi- ne, bénéficiant dans ce pays d'une appellation d'origine contrôlée et	litre	4,00	2,00	

FRANCE-DANEMARK

N° du tarif danois	Désignation des Produits	Unité de per- ception	Droits actuels en couronnes	Droits demandés	Obser- vations
Ex 26 (a) (suite)	accompagnés d'un certifi- cat d'origine agréé par l'Administration des Doua- danoises	Litre	1,20	0,60	
27	Vins de table ne dépassant pas 14°, en en contenant autres, en provenance du pays d'origine, bénéfi- ciant dans ce pays d'une appellation d'origine contrôlée et accompagnés d'un certificat d'origine agréé par l'Administra- tion des Douanes danoises	"	0,75	0,40	
X Ex 29 (a)	Spiritueux, en bouteilles dames-jeanne cruchons et cruches, d'une capacité de 2 litres au moins et d'une teneur en alcool ne dépassant pas 50% en vo- lume à l'alcoomètre de Tralles, en provenance du pays d'origine, bénéficiant dans ce pays d'une appel- lation d'origine contrô- lée et accompagnés d'un certificat d'origine agréé par l'Administration des Douanes danoises	"	1,50	1,00 et ré- duction à 10kr. de la taxe de cirou- lation	
NOTA.-Le dédouanement d'a- près le présent numéro n'est autorisé que si la teneur en alcool est indi- quée sur l'étiquette du contenant.					

FRANCE-DANEMARK

No du tarif mois:	Désignation des Produits:	Unité de per- ception	Droits actuels en couronnes	Droits demandés	Observa- tions
Ex 29 (a)	Liqueurs en bouteilles	litre	1,50	1,00	
Ex 31 (a)	Eaux-de-vie en provenance du pays d'origine, bénéficiant dans ce pays d'une appellation d'origine contrôlée et accompagnés d'un certificat d'origine agréé				
Ex 31 (a)	par l'Administration des Douanes danoises	"	1,50	1,00	
Ex 52	Terres colorantes de toutes sortes	Kg	0,03	0,02	
Ex 57	Huile d'olive	"	0,05	cons.	
Ex 59	Son de froment et seigle		franch.	cons.	
Ex 64	Dattes, figues	"	0,04	"	
Ex 67	Noyaux de fruit	"	0,20	"	
I05 (a)	Chapeaux, bonnets et cas- quettes, avec garnitures de parure, ainsi que tous cha- peaux garnis	pièce et ad val.	1,00 et 35%	1,00 et 15%	
Ex II5	Pianos droits et à queue, mécaniques et claviers	"	25%	12%	
II6	Appareils photographiques	"	10%	cons.	
Ex II6	Appareils de projection de film	kg	0,70	"	
I38	Orge		franch.	"	
Ex I42	Vanille en gousses	"	20	"	
Ex I44	Clous et griffes de girofle	"	0,60	"	
	Poivre	"		"	
Ex I45	Cannelle	"	0,30	"	
Ex I46	Anis	"	0,12	"	
	Cumin	"	0,12	"	
I76 1	Dentelles... en soie na- turelle	kg.	15	10,00	
I76 4	Dentelles... en autres matières (coton et lin)	kg.	1,25	cons.	

FRANCE-DANEMARK

N° du tarif danois	Désignation des Produits	Unité de per- ception	Droits actuels en couronnes	Droits demandés	Obser- fa- tions
177 2	Tissus en soie, blondes et tulle	Kg.	20	10,00	
177 4	Autres articles en soie	"	15	8,00	
180 4	Articles en fibres textiles et lin pr rideaux genre tulle	"	2	1,00	
180 6	Articles en fibres combinés Velours et peluches en che- nille	"	2	1,00	
191	Autres articles en soie na- turelle	"	15	8,00	
Ex 259	Pièces pr bicyclettes	"	0,45	cons.	
282 a	Extraits, essences, etc... ne dépassant pas 50%	Litre	10	5	
282 b	Extraits, essences, etc... autres	"	20	10	
Ex 284	Huiles essentielles	kg.	3,50	2	
Ex 289	Sel marin	kg	0,002	cons.	
Ex 294	Peaux de lapin et de lièvre	ad. val.	20%	15%	
300	Gants cousus ou coupés	kg. & ad. val.	2 et 20%	2 et 15%	
Ex 306	Conserves de champignons et truffes	kg.	1	0,30	
Ex 307	Câpres en conserve	"	0,40	0,20	
Ex 308	Conserves de sardines et de thon à l'huile	"	0,24	cons.	
Ex 322	Fleurs coupées fraîches	"	4	2 sans surtaxe	
Ex 322	(Crin végétal	"	(		
	Kapol	"	)		
	raphia	"	(franch.	cons.	
	Cuir	"	)		
Ex 333	Feuilles de contre placage de plus de 3mm. d'épaisseur	"	0,006	"	
346	Feuilles de placage ayant 3mm. ou moins d'épaisseur	"	0,10	"	

FRANCE-DANEMARK

N° du : tarif : danois :	Désignation des Produits :	Unité : de percep- tion :	Droits : actuels : en couronnes :	Droits : demandés :	Obser- tions :
Ex 356 b	Automobiles pour le trans- port des personnes d'une cy- lindrée ne dépassant pas 1.600 cm ³ (1)	kg. ou ad. val.	0,35 ou 15%		

(1) - La France demande que ce droit soit appliqué jusqu'à une cylindrée de 2.000 cm³ au lieu de 1.600 cm³.

NOTAS : (1) Négociations des différentes positions - La France se réserve de reprendre à son compte la négociation des positions négociées à Annecy par le Danemark avec des pays tiers au cas où ceux-ci ne reprendraient pas à Torquay les pourparlers à leur sujet.

(11) Fils et tissus de coton :

La France demande que soient assimilés aux articles de coton pur les articles textiles (fils et tissus) formés d'un mélange intime, dans le fil, de coton et de fibranne lorsque la proportion de cette dernière matière n'excède pas 12,5%, avec toutefois une tolérance technique de 10% sur le poids de la fibranne ainsi incorporée au coton.

DÉLÉGATION FRANÇAISE

Torquay, le 13 Novembre 1950 Sm ✓

CONFÉRENCE TARIFAIRE

DE

TORQUAY

165

OUVERTURE DE NEGOCIATIONS

Les délégations du DANEMARK et de FRANCE informent le Secrétaire Exécutif qu'elles sont entrées en négociations aujourd'hui 13 Novembre 1950.

En conséquence, elles ont l'avantage de lui faire tenir ci-joint les listes d'offres qu'elles ont échangées.

Pour la délégation du DANEMARK :

Handwritten signature

Pour la délégation de FRANCE :

Handwritten signature

4 pièces jointes

NEGOCIATIONS TARIFAIRES de
T O R Q U A Y.

LISTE des OFFRES de la FRANCE au DANEMARK

N°s du Tarif	Désignation des Produits	Droit actuel	Offre	Observat.
Ex 1 A	Chevaux : - de trait ou de selle (poulains, - étalons, hongres et juments): - Autres : - Autres	45%	consol.	
Ex 3	Animaux vivants de l'espèce bo- vine, y compris les animaux du genre buffle : - Autres : - veaux (à l'exclusion des gé- nisses) - vaches - boeufs	40% 35% 35%	à étudier: " "	
Ex 14	Abats comestibles, frais ou con- gelés, présentés isolément : - autres (cœurs, poumons, pieds, panâtes, tripes, cervelles, ris, etc..)	15%	consol.	
15	Volailles mortes (y compris les foies frais des espèces autres que l'oie ou le canard): - non truffées	25%	20%	
Ex 20	Lard : - frais - salé, en saumure, séché, fumé ou simplement préparé d'une autre manière (non cuit)	60% 45%	45% consol.	
Ex 22 A	Viandes salées, séchées, fumées, cuites ou simplement préparées d'une autre manière : - de porc : - autres	45%	40%	
"Chap. 3"	"Poissons en emballages non her- métiques"	divers	espèces à préciser	
31	Bouurre frais, fondu ou salé	25%	pas d'offre	
Ex 32	Fromages	15%	espèce à préciser	
Ex 33 A	Oeufs en coquilles frais ou con- servés par le froid ou tout au- tre procédé licite : - autres	20%	(contre- partie Bénélux 18%	

N° Du Tarif	Dénomination des Produits	Droit actuel	Offre	Observ
Ex 38 B	Boyaux, vessies et intestins d'animaux : - autres : boyaux	exempt	consol.	
Ex 95	Orge : - de semence, admise dans les limites d'un contingent fixé annuellement par Arrêté du Mi- nistre de l'Agriculture et aux conditions déterminées par ce texte.	15%	consol.	
Ex 96	Avoine : - de semence, admise dans les limites d'un contingent fixé annuellement par Arrêté du Ministre de l'Agriculture et aux conditions déterminées par ce texte.	15%	consol.	
Ex 113 A	Graines de betterave : - autres	30%	Déconsol. Bénélux	
113 B C, E	Graines et fruits à ensémen- cer : n.d.n.c.s. : - "graines de graminées autres"	Ex	espèces à préciser	
160	Saucisses, saucissons et simi- laires, autres que de porc	60%	40%	
Ex 162 B	Autres préparations et aliments de viandes en boîtes, terrines, croûtes et autres formes, avec ou sans mélange de légumes ou d'autres produits végétaux : - de porc -- non truffées : jambons en boîtes	50%	(contre- (partie (Nlle Zé- (lande 35%	
Ex 205	Ferments non conditionnés pour usages médicaux : - ferments lactiques	15%	consol.	
Ex 558	Diastases : - Présures	15%	consol.	
563 A & B	Lactones :	30%	à préciser	
564	Hydrates de carbone chimiquement purs :	25, 30%	à préciser	
Ex 566	Autres composés organiques, n.d. n.c.a. : - Autres	25%	à préciser	

N°s du Tarif	Désignation des Produits	Droit actuel	Offre	Observat.
589 D	Matières colorantes végétales : - chlorophylle	10%	10%	
Ex 589 E	- extraits de bois de teinture et d'autres espèces tinctoriales :			
646 B	- rocou	10%	consol.	
697	Colles de caséine	15%	consol.	
1195	Matières plastiques à base de matières albuminoïdes (caséine durcie etc..) en blocs, masses, plaques et feuilles à surface tra- vaillée ou traitée (polie, ma- tée, colorée, etc..) ou non, tubes, jones et bâtons bruts, rectifiés ou autrement ouvrés, déchets et débris d'ouvrages	15%	10%	
1527 A & B	Briques calorifuges en kiesel- guhr et autres silices fossiles ou terres légères	30%	(contre- (partie (Bénélux: (25%	
1551	Moteurs à pistons à explosion ou à injection, pour automobiles et motocycles	30%	(contre- (partie (U.S.A.: (25%	
1590 C	Meubles frigorifiques non équi- pés, meubles isothermes, sorbe- tières et similaires	30%	(contre- (partie (U.S.A.:18%	
1596 A à E	Molisseuses-batteuses	12%	consol.	
1600	Machines et appareils pour la laiterie et les produits lai- tiers :	15%	negocié avec la Suède	
1601	Machines et appareils pour la boulangerie, la pâtisserie, la biscuiterie, la fabrication des pâtes alimentaires, du tapioca et des denrées similaires, et leurs pièces détachées	18%	à préciser	
1602	Machines et appareils pour la confiserie, la chocolaterie, les préparations du cacao, et leurs pièces détachées	18%	à préciser	
1603	Machines et appareils pour la boucherie, la charcuterie, les salaisons, le travail des vian- des, la préparation des conserve s alimentaires et leurs pièces détachées	16%	negocié avec Bénélux	
1603	Machines et appareils pour la préparation des huiles et graiss- es alimentaires, y compris la margarine, et leurs pièces dé- tachées	18%	à préciser	

N° du Tarif	Désignation des produits	Taux d'admission	Offre	Observations
1606	Autres machines et appareils pour les industries alimentaires et leurs accessoires	10%	à préciser	

N.B. - Les offres concernant les Tarifs des Français
d'Outre-Mer seront présentées ultérieurement.

Secret.

GATT.

DANEMARK.

Négociations Tarifaires 1950.

Liste des concessions offertes à la France.

No. du tarif	Produits	Droits actuels	Droits demandés	Offres
3	Prép. pharmaceutiques	0,24 kr. le kilo	cons.	Prière de donner des détails sur la na- ture des spéciali- tés
4	Silicate de soude	libre	cons.	cons.
	Silicate de potasse	libre	cons.	cons.
	Carbonate de potasse	libre	cons.	cons.
	Carbonate de soude	libre	cons.	cons. pour carbo- nate de soude, <u>cal- ciné</u>
	Soude caustique	libre	cons.	cons.
25	Vins mousseux	4,00 kr. le litre	2,00 kr. le litre	
	Vins de table fermentés (vin rouges et blancs du type des vins de Bordeaux, de Bour- gogne, du Rhin et de Moselle) dont la teneur en alcool ne dépasse pas 14% en volume:			
26 a	en bouteilles, dame-jeannes, cruchons et cruches d'une capacité de 3 litres ou moins	1,20 kr. le litre	0,60 kr. le litre	
27	en contenants autres	0,75 kr. le kilo	0,40 kr. le kilo	
x 29 a	Liqueurs en bouteilles, dame- jeannes, cruchons et cruches, d'une capacité de 2 litre ou moins et dont la teneur en al- cool ne dépasse pas 50% en volume à l'alcoomètre de Tralles	1,50 kr. le litre	1,00 kr. le litre	cons.

CONFERENCE TARIFAIRE
de
TORQUAY
DELEGATIONS

le 16 Mars 1951

- 2 -

no. du tarif	Produits	Droits actuels	Droits demandés	Offres
ex 29 a	Spiritueux autres, en bouteilles, dame-jeannes, cruchons et cruches, d'une capacité de 2 litres ou moins et dont la teneur en alcool ne dépasse pas 50% en volume à l'alcoomètre de Tralles <u>Note a pos. 29 a.</u> Le taux de droit mentionné ci-dessus n'est pas appliqué que pour les spiritueux lorsque la teneur en alcool (en % de volume) est indiquée sur l'étiquette de la bouteille ou du contenant autre employés.	1,50 kr. le litre	1,00 kr. le litre et réduction de la surtaxe pour les spiritueux en 10 kr. le litre	cons. du droit
ex 31	Eaux-de-vie en contenants autres	1,50 kr. le litre d'une force de 50% et moins à l'alcoomètre de Tralle	1,00 kr. le litre	cons.
ex 52	Terres colorantes de toutes sortes	0,03 kr. le kilo	0,02 kr. le kilo	cons
ex 57	Huile d'olive	0,05 kr. le kilo	cons.	cons.
ex 59	Son de froment et seigle	libre	cons.	cons.
ex 64	Dattes, figues	0,04 kr. le kilo	cons.	cons.
67	Amandes, ainsi que noyaux d'abricots et de pêches	0,20 kr. le kilo	cons.	cons.
105 a	Chapeaux, bonnets et casquettes, avec garnitures de parure, ainsi que tous chapeaux garnis	1,00 kr. la pièce et 35% a.v.	1,00 kr. la pièce et 15% a.v.	1,00 kr. la pièce et 25% a.v.
ex 115	Pianos droits et à queue	25% a.v.	12% a.v.	cons.
ex 115	Mécaniques et claviers (voir 346 b)			
ex 116 c	Appareils photographiques	10% a.v.	cons.	cons.
ex 116 e maintenant ex 116 f)	Appareils de projection de film	0,70 kr. le kilo	cons.	0,70 kr. le kilo avec moyen de changer à 10% a.v.
ex 139 g	Orge	libre	cons.	cons.

No. du tarif	Produits	Droits actuels	Droits demandés	Offres
ex 142	Vanille en gousses	20,00 kr. le kilo	cons.	
ex 144	Clous et griffes de girofle, poivre	0,60 kr. le kilo	cons.	
ex 144	Capres en conserve	0,60 kr. le kilo	0,20 kr. le kilo	
ex 145	Cannelle	0,30 kr. le kilo	cons.	
ex 146	Anis, cumin	0,12 kr. le kilo	cons.	
ex 155	Coir	libre	cons.	cons. (voir Pro- tocole d'Annecy)
ex 176/1	Dentelles en soie naturel- le (voir 189/1)			
ex 176/4	Dentelles en autres ma- tières, coton et lin (voir 189/3)			
177/2	Tissus en soie, blondes et tulle	20,00 kr. le kilo	10,00 kr. le kilo	
177/4	Autres articles en soie	15,00 kr. le kilo	8,00 kr. le kilo	
180/4 (maintenant 180/5)	Tissus en fibres textiles ar- tificielles et lin - pour rideaux genre tulle	2,00 kr. le kilo	1,00 kr. le kilo	2,00 kr. le kilo avec moyen de changer à 15% a.v.
180/6 (maintenant 180/7)	Tissus en fibre textiles ar- tificielles et lin - articles en fibres - combinés avec des fils métalliques fins, du cliquant des perles, des paillettes et similaires; velours et peluches en cho- nille	2,00 kr. le kilo	1,00 kr. le kilo	2,00 kr. le kilo avec moyen de changer à 15% a.v.
189/1	Dentelles en soie natu- relle	20,00 kr. le kilo	10,00 kr. le kilo	
189/3	Dentelles en autres matières (coton et lin)	7,00 kr. le kilo	1,25 kr. le kilo	
191	Autres articles en soie na- turelle	15,00 kr. le kilo	8,00 kr. le kilo	
ex 259	Pièces pour bicyclettes	0,45 kr. le kilo	cons.	

No. du tarif	Produits	Droits actuels	Droits demandés	Offres
282 a	Extraits, essences etc. ne dépassant pas 50%	10,00 kr. le litre	5,00 kr. le litre	
282 b	Extraits, essences etc. autres	20,00 kr. le litre et 25% a.v.	10,00 kr. le litre	
ex 284 b	Huiles essentielles	3,50 kr. le kilo	2,00 kr. le kilo	
289	Sel marin	0,002 kr. le kilo	cons.	cons.
ex 294	Peaux de lapin et de lièvre	20% a.v.	15% a.v.	
300	Gants cousus ou coupés	2,00 kr. le kilo et 20% a.v.	2,00 kr. le kilo et 15% a.v.	
ex 306 (maintenant 306 d)	Conserves de champignons	1,00 kr. le kilo	0,30 kr. le kilo	0,80 kr. le kilo avec moyen de changer à 15% a.v.
ex 306 (maintenant 306 d)	Conserves de truffes	1,00 kr. le kilo	0,30 kr. le kilo	0,30 kr. le kilo avec moyen de changer à 15% a.v.
ex 307 c	Capres en conserve (voir ex 144)			
ex 308 b	Conserves de sardines et de thon à l'huile	0,24 kr. le kilo	cons.	négo- cia- tions ulté- rieures sur la base de réci- procité
ex 322 c	Fleurs coupées fraîches	4,00 kr. le kilo	2,00 kr. le kilo	
ex 322 d	Crin végétal, capoc et raphia	libre	cons.	cons.
ex 322 d	Coir (voir ex 155)			
ex 333	Feuilles de contre placage de plus de 3 mm d'épaisseur	0,006 kr. le kilo	cons.	cons. à condition de récipro- cité
ex 346 (maintenant 346 b)	Feuilles de placage ayant 3 mm ou moins d'épaisseur en acajou, noyer, cèdre et autres espèces de bois fins exotiques	0,10 kr. le kilo	cons.	cons. avec moyen de changer à 4% a.v.

CONFERENCE TARIFAIRE
de
TORQUAY
DELEGATIONS

le 16 Mars 1951

- 5 -

No. du tarif	Produits	Droits actuels	Droits demandés	Offres
ex 346 b	Mécaniques et claviers pour pianos	0,10 kr. le kilo	12% a.v.	cons.
ex 356 b (maintenant 356 d)	Automobiles pour le transport des personnes d'une cylindrée dépassant 1600 cm ³ mais ne dépassant pas 2000 cm ³	0,55 kr. le kilo	0,35 kr. le kilo	

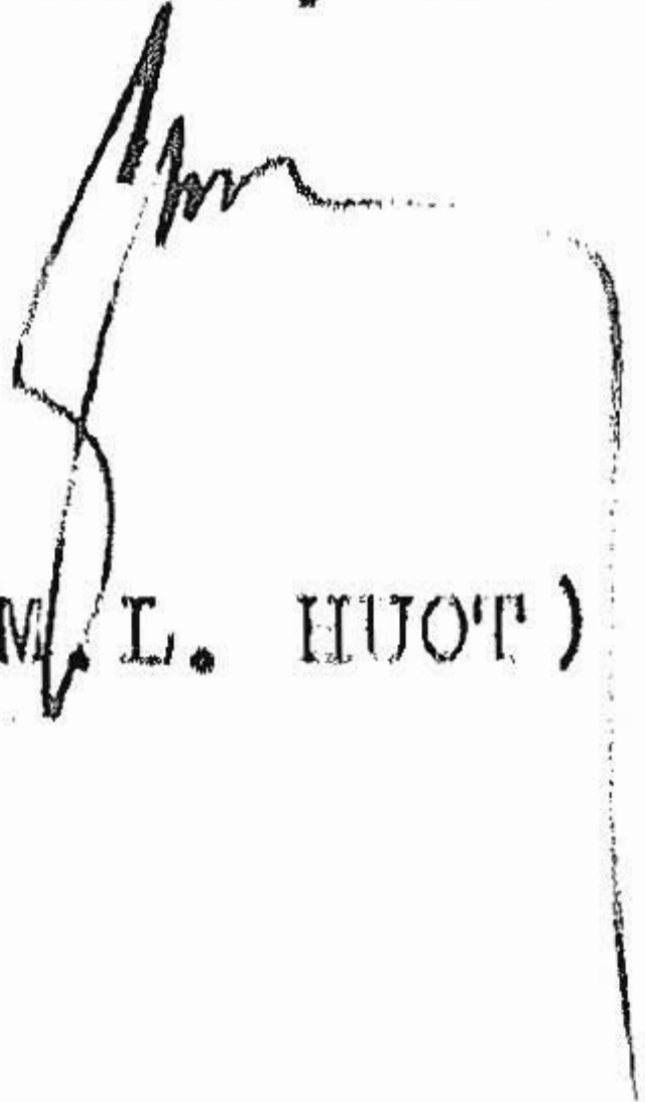
le 16 Mars 1951

N O T E

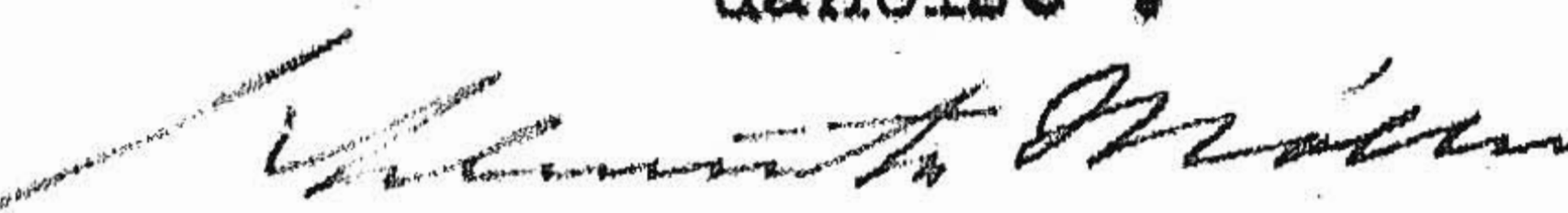
pour le SECRETARIAT EXECUTIF

Les Délégations française et danoise ont l'honneur d'informer le Secrétariat Exécutif qu'elles n'ont pas trouvé de base à une négociation tarifaire en vue de nouvelles concessions réciproques.

Pour la Délégation
française :


(M. L. HUOT)

Pour la Délégation
danoise :


(H. MÖLLER)